

**COMMUNE DE
CHAMP SUR DRAC
DEPARTEMENT
ISERE**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 07 JUIN 2021
N°50/2021**

L'AN DEUX MILLE VINGT ET UN LE SEPT JUIN

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué le 28 mai 2021, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle de spectacles Navarre, sous la Présidence de M. Francis DIETRICH, Maire.

PRESENTS : ABRAHAM A., ARRAR P., BARET E., CADORET S., CHAUMONT L., DIBON C., DIETRICH F., DOMINGUEZ F., DUCES E., GRENIER JM., MILET F., MOLLARD N., PROCACCI T., RIOU M., SANCHEZ D., SELVE M., SERRAILLE J., VITINGER G

PROCURATIONS : BOFFELI Y. à BARET E., CATTANI JL. à SANCHEZ D., DEUTSCH F. à MOLLARD N., MEDAVIT R. à MILET F.

EXCUSEE : CHABANY S.

En application de l'article L 2121-15 du code général des collectivités territoriales, Madame Muriel RIOU est nommée secrétaire de séance.

Conformément à l'article L 2121-18 du même code, la séance a été publique.

**URBANISME – AUTORISATION DU MAIRE A DEPOSER UNE
DECLARATION PREALABLE**

Monsieur Didier SANCHEZ, adjoint délégué à l'urbanisme fait part au Conseil du projet de travaux d'amélioration de l'isolation thermique de la grande salle du Gymnase situé au 68 chemin des Gonnardières. Il s'agira d'effectuer les travaux suivants :

- Remplacement de l'ensemble des huisseries de la grande salle ;
- Dépose et remplacement des surfaces translucides en polycarbonate de la façade Nord de la grande salle par des nouveaux éléments translucides plus performants ;
- Reprise de la partie basse de la façade Est de la grande salle.

Ce type de travaux nécessite de déposer une déclaration préalable auprès du service urbanisme. Monsieur SANCHEZ demande au conseil d'autoriser le Maire à déposer la déclaration préalable et à signer tous les documents relatifs à ce projet.

LE CONSEIL APRES AVOIR DELIBERE A L'UNANIMITE

AUTORISE le Maire à déposer la déclaration préalable correspondante et à signer tous les documents relatifs à ce projet.

AINSI FAIT ET DELIBERE EN MAIRIE, les jour, mois et an que dessus

Pour copie conforme,

CHAMP sur DRAC le 8 juin 2021

Le Maire,
Francis DIETRICH

Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de l'acte compte tenu de son dépôt en préfecture et de sa publication ou notification.

